

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 24 MARS 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43
Tous les délégués, sauf
MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROEHLICH, BABILON, qui
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, Cl. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 48 /2003

OBJET : BUDGET ANNEXE « SERVICE D'ASSAINISSEMENT » - EXERCICE 2003

- VU l'avis du Bureau du 10 mars 2003 et du 17 mars 2003
- VU l'avis de la sous-commission « assainissement » du 12 mars 2003

***Après présentation du budget primitif annexe « service d'assainissement » de
l'exercice 2003 par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la
Vallée de la Sauer ,***

***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité moins
2 voix contre :***

***. les crédits d'un montant de 998 625,31 €
en dépenses et recettes de fonctionnement***

***. les crédits d'un montant de 2 455 345,36 €
en dépenses et recettes d'investissement***

au titre du budget primitif annexe « service d'assainissement » 2003.

Le Président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y rapportant.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 25 mars 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Bernard LOGEL